

" Citoyenneté et vivre ensemble "
du 5 janvier au 27 mars.

Mognetti

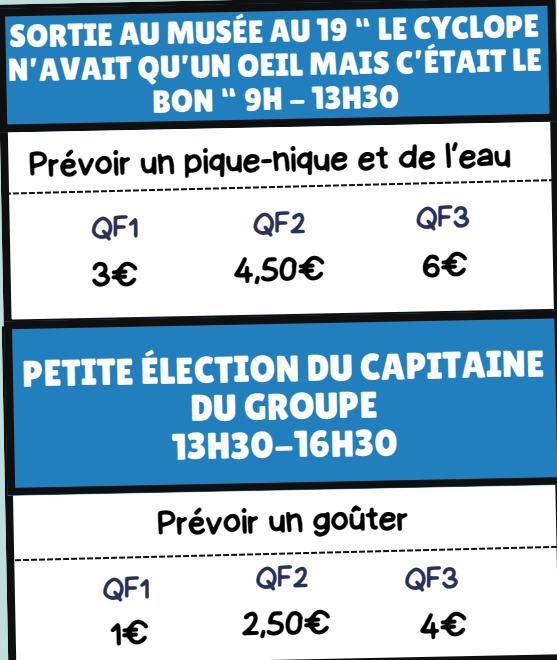
Mercredis mars/avril
3-6 ans

Du 25 février au 1 avril

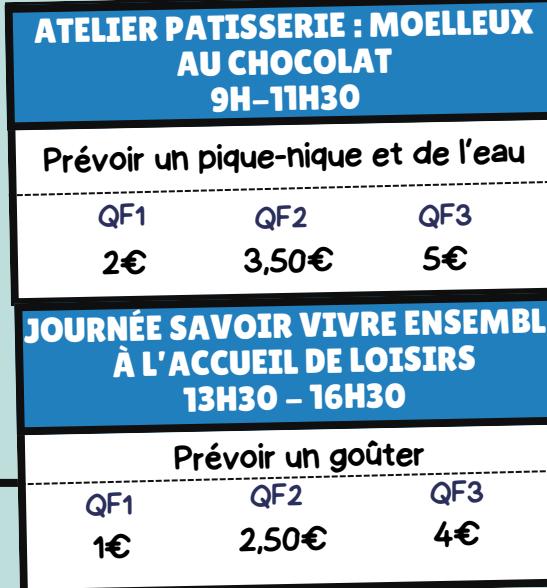


24 PLACES

PLANNING MERCREDIS MARS – AVRIL



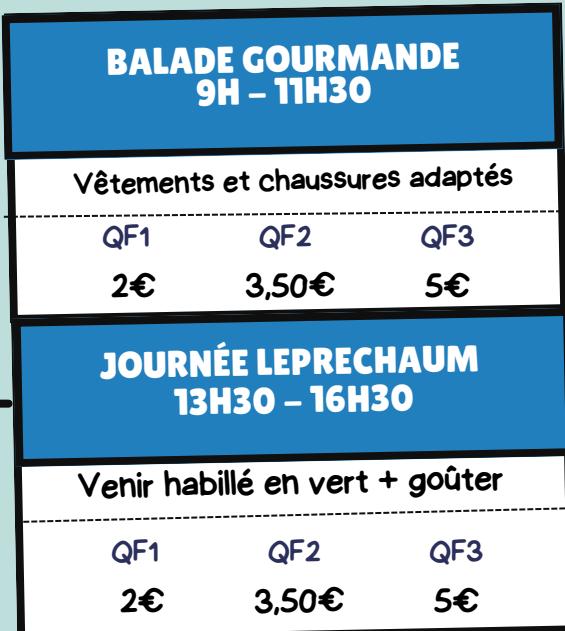
25



4



11



18

QF1 <800€
801€>QF2<1100€
QF3>1101€



24 PLACES

PLANNING MERCREDIS MARS – AVRIL

DAMASSINE : PETITES PLANTATIONS 9H-13H30		
Prévoir pique-nique, eau et vêtements adaptés		
QF1 6€	QF2 7€50	QF3 9€
ACTIVITÉ MANUELLE : PETIT FLAMANT ROSE 13H30 – 16H30		
Prévoir un goûter		
QF1 1€	QF2 2,50€	QF3 4€

25



ATELIER PÂTISSERIE : COOKIES 9H-11H30		
QF1 2€	QF2 3€50	QF3 4€
ACTIVITÉ ART PLASTIQUE : VIVE LE PRINTEMPS 13H30 – 16H30		
Prévoir un goûter		
QF1 1€	QF2 2,50€	QF3 4€

1



QF1 <800€
801€>QF2<1100€
QF3>1101€



**LA VILLE DE SELONCOURT
PROPOSE UN ACCUEIL « LOISIRS NATURE »
AUX ENFANTS ÂGÉS DE 3 A 6 ANS**

**IL EST ASSURÉ PAR DES ANIMATEURS
PROFESSIONNELS
DIPLOMÉS ET EXPÉRIMENTÉS.**

Il fonctionne

Pendant les vacances de 07h30 à 18h00
avec ou sans repas

Le lieu d'accueil

Salle périscolaire - Espace Magnetti - rue du château d'eau

Conditions d'inscription

Etre âgé(e) de 3 à 6 ans
Habiter ou être scolarisé(e) à SELONCOURT
Justifier d'une assurance extrascolaire
Remplir une fiche sanitaire de liaison

Inscriptions

- salle périscolaire espace Magnetti
- Pas d'inscription par téléphone

Renseignements

Laura GÉNERET

Directrice des 3 - 6 ans

Salle de restauration et du périscolaire

Du lundi au vendredi de 16h30 à 18h00

06.45.50.83.56

Guillaume ROUSSET

Responsable du Service Education Enfance Jeunesse

Centre Culturel Cyprien FORESTI

guillaume.rousset@seloncourt.fr

<http://www.mairie-seloncourt.com/-La-jeunesse>

HORAIRES

Accueil matin : 7h30 - 9h00

Matin : 09h00 - 11h30

Repas : 11h30 - 13h30

L'après midi : 13h30 - 16h30

Accueil soir : 16h30 - 18h00

Pour les activités de l'après-midi: prévoir

un goûter

Départ impératif (horaires indiqués)

Chaussures de sport en salle

Tarifs :

- Accueil matin : 1,40€
- Accueil soir : 2€
- Repas : 4€

3 enfants inscrits 20%, 4 enfants inscrits 25%.

Majoration de 20% pour les extérieurs

Paiement à l'inscription - espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public

Condition d'annulation des activités :

- moins de 5 inscrits
- Alerte météo
- Un avoir est accordé sur présentation d'un certificat médical
- Toute personne n'ayant pas un comportement acceptable se verra refuser l'accès aux activités